

1. Composition des classes :

CP / CE1 → Mme Christine PERRIN
→ Mme Ségolène PERROD

CE 1 / CE2 → Mme Corine FERMET
→ Mr Michel MILLOT

CE2 / CM 1 → Mme Hélène JUIF
→ Mr Michel MILLOT

CM2 → Mr David SATTLER (Directeur)
→ Mlle Tiphany SAURY

2. Organisation de la semaine : L'enseignement obligatoire dû à tous les élèves s'élève à 24 heures hebdomadaires réparties en quatre journées de six heures chacune (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Horaires de l'école:

Matin → 8 h 15 – 11 h 45
Après-midi → 13 h 30 – 16 h 00

3. Restauration scolaire :

Les élèves sont accueillis au restaurant scolaire du L. P. Luxembourg. Le restaurant fonctionne à partir du jeudi 3 septembre, chaque jour de classe.

Les inscriptions et le retrait des dossiers se font auprès du service enseignement de la mairie.

Des aides peuvent être accordées aux enfants vésuliens (suivant les ressources) par le Centre Communal d'Action Sociale.

Si votre enfant souffre d'**allergies alimentaires** nécessitant un traitement médical, vous devez en informer l'école et la mairie le plus rapidement possible. Un Projet d'Accueil Individualisé sera alors mis en place.

4. Accueils périscolaires:

Tout au long de l'année, la municipalité offre un dispositif d'accueil aux enfants.

- L'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 05,
- L'accueil du midi de 11 h 45 à 12 h 15,
- L'accueil du soir de 16 h 00 à 18 h 00.

Attention, l'accueil du soir a été modifié. Cette année, la ville de Vesoul propose à votre enfant 3 choix :

- 16 h à 17 h : aide aux devoirs (tous les soirs et gratuitement),
- 16 h à 18 h : activités sportives ou activités culturelles.

L'ensemble de ces services est compris dans un pack payant (30 € par trimestre), incluant l'accueil du matin, l'accueil du midi et l'accueil du soir (activités sportives et culturelles). L'inscription se fait auprès du service enseignement de la mairie.

5. Vacances scolaires : *Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin.*

Toussaint	▶	du vendredi 23 octobre au jeudi 5 novembre.
Noël	▶	du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier.
Hiver	▶	du vendredi 5 février au lundi 22 février.
Printemps	▶	du vendredi 2 avril au lundi 19 avril.
Été	▶	le vendredi 2 juillet.

6. Absences :

Les parents doivent impérativement **prévenir le jour même** le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant. Ils doivent venir chercher leur enfant dans la classe pour une absence en cours de journée (dans ce cas, **une décharge** est à remplir par les parents auprès de l'enseignant). En aucun cas, un élève ne sera autorisé à quitter seul l'école durant les cours.

7. Retards :

Les parents veilleront à ce que les enfants arrivent à l'heure.

L'accueil se fait à partir de 8 h 05 et 13 h 20. **Avant, les enfants sont sans surveillance.**

8. Entrées/Sorties :

L'entrée et la sortie des enfants se font par la cour de l'école. Les élèves doivent attendre l'autorisation de l'enseignant de service pour pénétrer dans l'établissement.

9. Relations Parents/Enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème pouvant perturber la scolarité de leur enfant. Ils peuvent rencontrer les enseignants chaque fois qu'ils le jugent nécessaire (dans la mesure du possible, prendre rendez-vous).

10. Assurances :

Les enfants doivent **obligatoirement** être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties et voyages hors temps scolaire). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**individuelle accident**).

Attention ! L'assurance responsabilité civile (= assurance au tiers) ne couvre que les dommages causés à autrui par son propre enfant.

11. Matériel :

Les livres prêtés doivent être couverts et porter lisiblement le nom de l'élève.

12. Problème des poux :

Comme à chaque rentrée, il vous est demandé d'être particulièrement vigilants à ce sujet. Nous vous remercions de prévenir l'école dès que vous constatez que votre enfant est porteur de poux.

13. Aide aux élèves en difficulté:

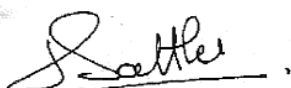
Deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage sont mises en place le mardi et le jeudi de 16h00 à 17h00. La participation à cette aide se fera sur proposition du maître de la classe et sera soumise à l'autorisation des parents.

14. Réunion de rentrée :

Une réunion de rentrée aura lieu à l'école le **vendredi 18 septembre à 17h30**. A cette occasion, les personnes qui désirent se présenter aux **élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École** pourront se faire connaître.

Bonne rentrée à tous.

Le directeur,



David SATTLER

Signature,